Dompierre sur-Mer
ENSEMBLE NATURELLEMENT

Service Administration Générale

BUDGET PRIMITIF 2024

Note de synthèse

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** s'est tenu le 05 mars dernier.

Le rapport présenté lors de ce débat a permis de cadrer les **évolutions prévisionnelles des grandes masses du Budget 2024**.

BUDGET PRINCIPAL
DOMPIERRE SUR MER

12 689 300 €

DONT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

7 025 754 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

5 663 546 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes pour 2024 se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement		Budget 2023	Budget 2024
70	Produits des services	219 100	240 197
73	Impôts et taxes	3 663 637	4 053 857
74	Dotations, subventions et participations	635 300	716 000
75	Autres produits de gestion courante	20 050	24 000
76	Produits financiers	0	0
013	Atténuation de charges	50 000	50 000
Sous-total		**4 588 087**	**5 084 054**
77	Produits exceptionnels	800	700
78	Reprise sur provisions actifs circulants	1 000	1 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 384	40 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 030 704	1 900 000
Total recettes de fonctionnement		**6 660 975**	**7 025 754**

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024
(hors opérations d'ordre et excédent de fonctionnement reporté)

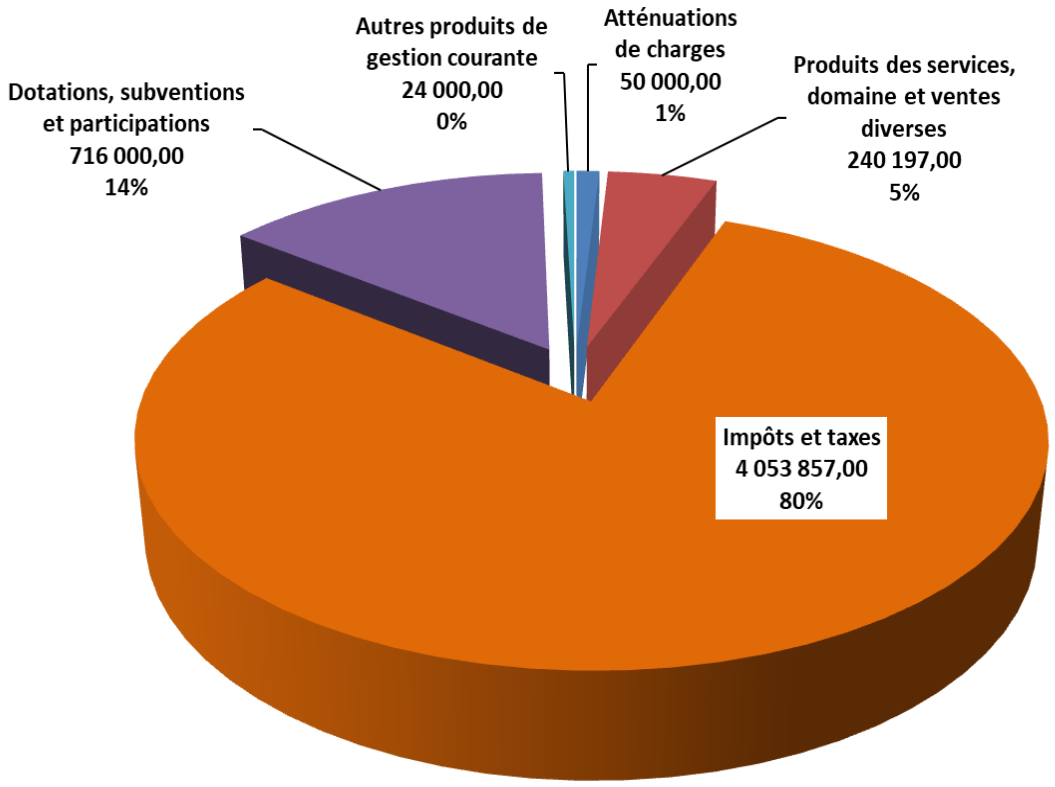

1. Les impôts et taxes (chapitre 73)

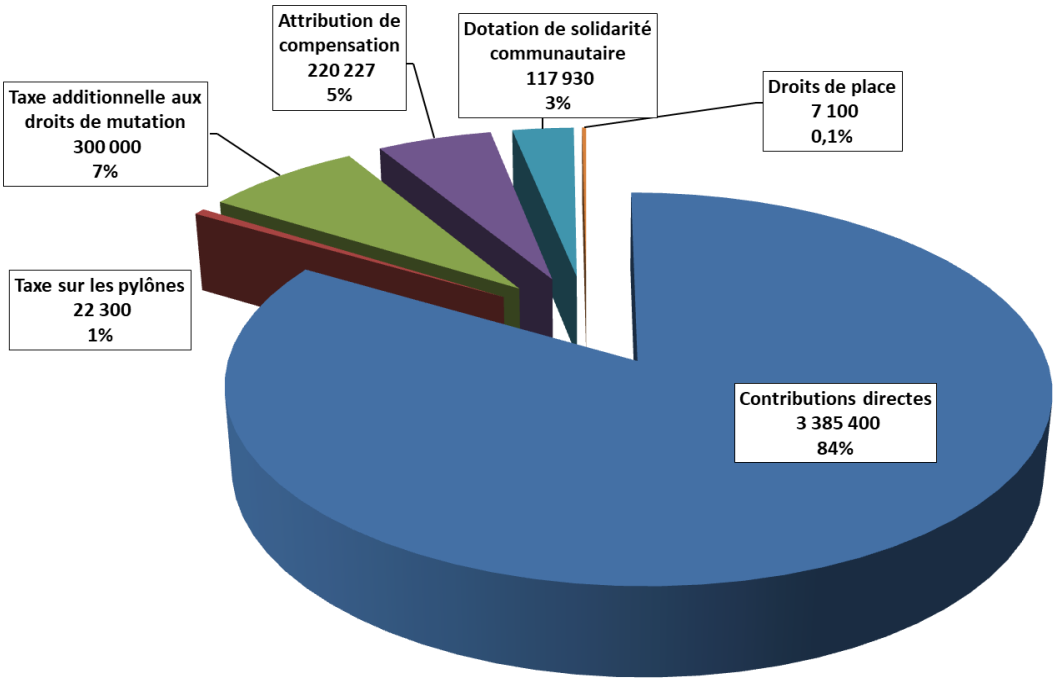

a. Les contributions directes

Les contributions directes représentent 84 % des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de **3 385 400 €** pour 2024.

La Municipalité a décidé de maintenir les taux communaux pour 2024 :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12,98 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale avec l'apport de l'ancienne part départementale de 21,5 %) : 48,54 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,57 %.

Si les taux votés par la commune ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de la revalorisation forfaitaire annuelle fixée par les services fiscaux de l'État (+ 3,9 % pour 2024).

b. La taxe additionnelle aux droits de mutation

Au regard de la rapide remontée des taux d'intérêts, il est proposé d'inscrire au budget la somme prudente de 300 000 euros. Pour mémoire, la commune a perçu 500 837 € en 2022 et 418 301 € en 2023.

c. La fiscalité reversée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Depuis 2018, la Dotation de Solidarité Communautaire a été revue avec l'application de nouveaux critères de répartition (revenu, potentiel fiscal, effort fiscal, nombre d'élèves). La Dotation de Solidarité Communautaire sera stable en 2023 et s'élèvera à 117 930 € contre 117 309 € en 2022. L'Attribution de compensation reste inchangée en 2023 : 220 227 €.

2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

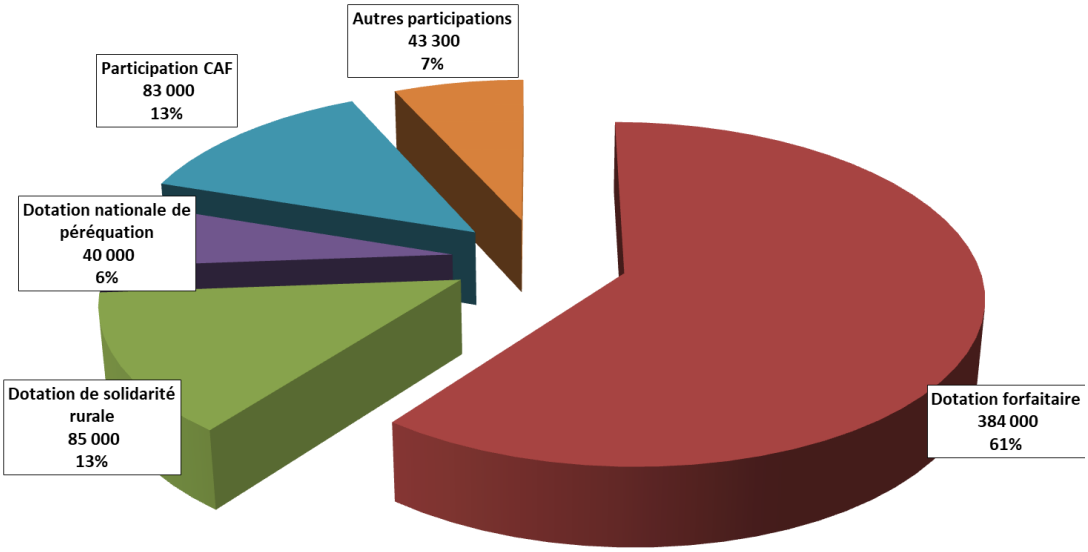

3. Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et les ventes diverses représentent 240 197 €. Ils regroupent notamment les recettes en provenance des usagers des services municipaux (restauration scolaire, centre de loisirs, occupation de domaine public, etc.). Si ces recettes connaissent une augmentation modeste depuis trois ans du fait d'une hausse sensible de fréquentation, la réévaluation de certains tarifs pourrait toutefois s'avérer nécessaire au regard de l'évolution des coûts de fonctionnement.

4. Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante ont été évalués à 24 000 €, comprenant principalement les loyers du local de la Poste et du logement attenant.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Budget 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 546 478	1 451 653
012	Charges de personnel	2 715 624	2 750 590
014	Atténuation de produits	126 463	118 000
65	Autres charges de gestion courante	597 859	1 134 307
66	Charges financières	26 296	29 745
Sous-total		**4 917 257**	**5 484 295**
67	Charges exceptionnelles	13 250	15 000
68	Dotations aux provisions	15 000	10 000
022	Dépenses imprévues	47 717	0 en M57
023	Virement à la section d'investissement	1 304 048	1 216 459
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	268 240	300 000
Total dépenses de fonctionnement		**6 660 975**	**7 025 754**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024

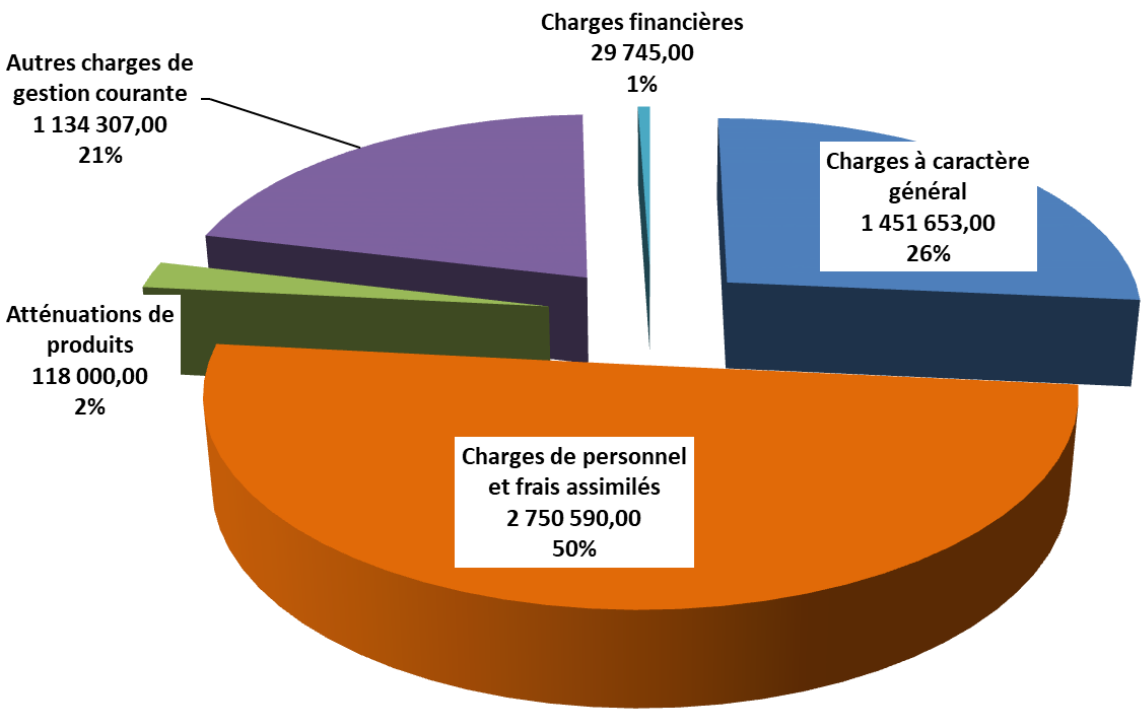

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) – 6,13 %

Au terme d'un exercice 2023 très anxiogène qui laissait craindre une explosion des dépenses énergétiques et alimentaires, force est de constater que la hausse à bien été au rendez-vous mais dans des proportions plus acceptables qu'envisagées lors du vote du budget.

Malgré un contexte toujours inflationniste, la hausse modérée des charges communales est essentiellement imputable à la hausse des prix de l'énergie. En effet, hors énergie, le chapitre en 2023 est légèrement orienté à la baisse par rapport à 2022 (- 1,56 %).

La politique d'amélioration énergétique des bâtiments communaux, de modération du recours aux prestataires extérieurs et d'économies sur les divers coûts de maintenance et abonnements qui pèsent sur la collectivité, sera poursuivie. En revanche, la nouvelle redevance déchets de la CDA (+ 55 000 €) et, dans un contexte très défavorable, le renouvellement des marchés d'assurances pousseront les dépenses à la hausse.

Au final, à la lumière du résultat 2023 et pour davantage de sincérité, il est proposé de réajuster légèrement à la baisse le budget du chapitre 011.

2. Les charges de personnel (chapitre 012) + 1,29 %

En 2023, là encore, la hausse des dépenses RH a été moins conséquente qu'envisagée lors du vote du budget. L'augmentation constatée s'explique par plusieurs facteurs :

- l'évolution du 1er échelon de la catégorie C suivant celle du SMIC et le GVT (avancements d'échelons) avec de nombreux agents dans leur dernière partie de carrière,
- une augmentation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique sur les six premiers mois et de 1,5 % à partir de juillet,
- un ajustement du périmètre de la masse salariale,
- des départs à la retraite.

Après une hausse de 5 % du point d'indice, répartie sur deux exercices budgétaires, l'attribution de 5 points supplémentaires (24,60 € brut/mois) à tous les agents depuis le 1er janvier 2024 marque la poursuite du lent rattrapage des rémunérations dans la fonction publique.

Rattrapage modeste cependant puisque nettement plus lent que l'évolution du SMIC, indexée sur l'inflation. Cela entraîne mécaniquement un tassement des rémunérations, le salaire minimum augmentant plus rapidement que ceux qui le précèdent.

Dans l'attente du résultat des négociations nationales en cours pour une refonte des grilles de rémunération des catégories B et C. Le principe restera cette année d'assurer la plus forte stabilité possible du périmètre de la masse salariale afin de contenir la croissance mécanique des dépenses.

Une discussion devra toutefois s'ouvrir avec les représentants du personnel pour réévaluer le montant du régime indemnitaire (RIFSEEP), inchangé depuis 2019.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) + 89,73 %

Il est important de préciser que ce bond conséquent est en réalité essentiellement provoqué par le reversement au CCAS d'un don perçu l'an dernier par la commune (482 912 €) qui provoquera une hausse conséquente du montant alloué à la subvention de ce dernier pour 2024. **Il s'agit bien entendu d'un élément conjoncturel qui ne se retrouvera pas dans les prochains budgets.**

En revanche, conséquences retardées de l'inflation qui pèse depuis deux ans sur les fluides, l'alimentation et les salaires, des demandes de soutien supplémentaires du Centre social Villages d'Aunis et de la Maison de la Petite Enfance sont à anticiper. Les 1ers échanges entretenus font ressortir des demandes en ce sens. Le refus actuel de la CAF, comme du Département, d'accompagner les centres sociaux pourrait engendrer une conséquence financière significative pour la commune.

4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Prélèvement au titre de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) pour insuffisance de logements sociaux : 90 346.47 €.
Participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : 20 000 €.

5. Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement ont été évaluées :

- au titre des charges exceptionnelles : 15 000 €,
- au titre des provisions semi-budgétaires : 10 000 €,
- au titre des dotations aux amortissements : 300 000 €.

Le virement de la section d'investissement atteint un montant de 1 216 459 €.

II. L'ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE

Évolution de l'encours de la dette par année

ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû (au 1er janvier)	1 787 107	1 653 314	1 487 283	1 480 295	1 378 126	1 220 123	1 063 918

ANNÉE	CAPITAL DE DÉPART	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL VERSEMENT
2020	1 787 106,99	158 714,57	32 987,12	191 701,69
2021	1 653 314,13	166 030,82	30 655,17	196 685,99
2022	1 487 283,31	131 278,88	28 258,72	159 537,70
2023	1 480 295,46	148 958,23	25 795,91	149 895,91
2024	1 378 125,55	158 002,20	23 264,82	147 051,12
2025	1 220 123,34	156 204,97	20 663,45	142 652,52
2026	1 063 918,37	153 894,40	17 989,71	137 668,21

Répartition de la dette communale par organismes prêteurs

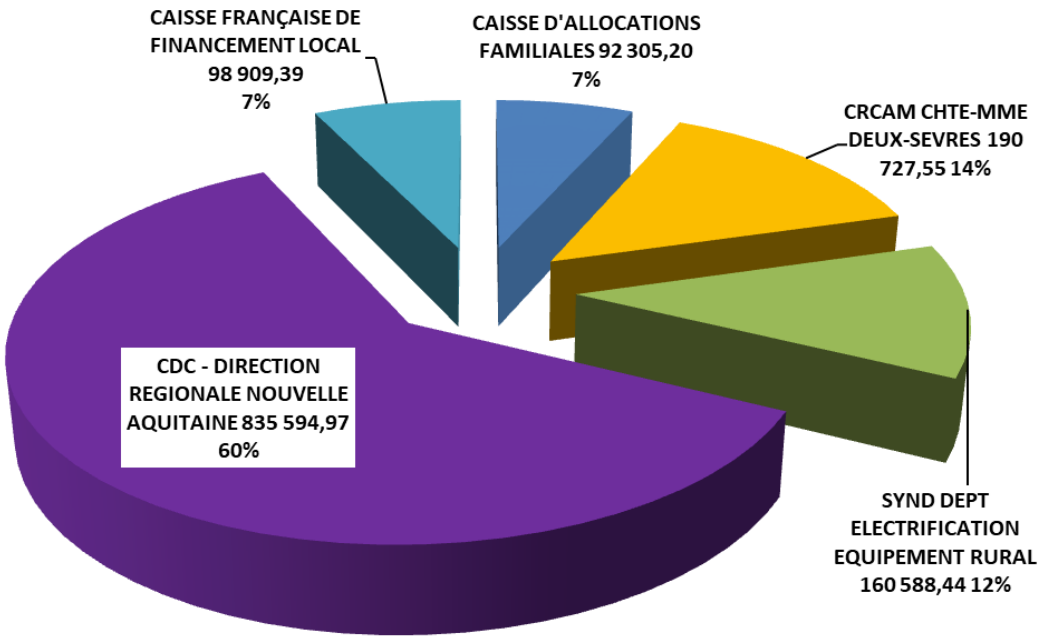

Profil d'extinction de la dette communale

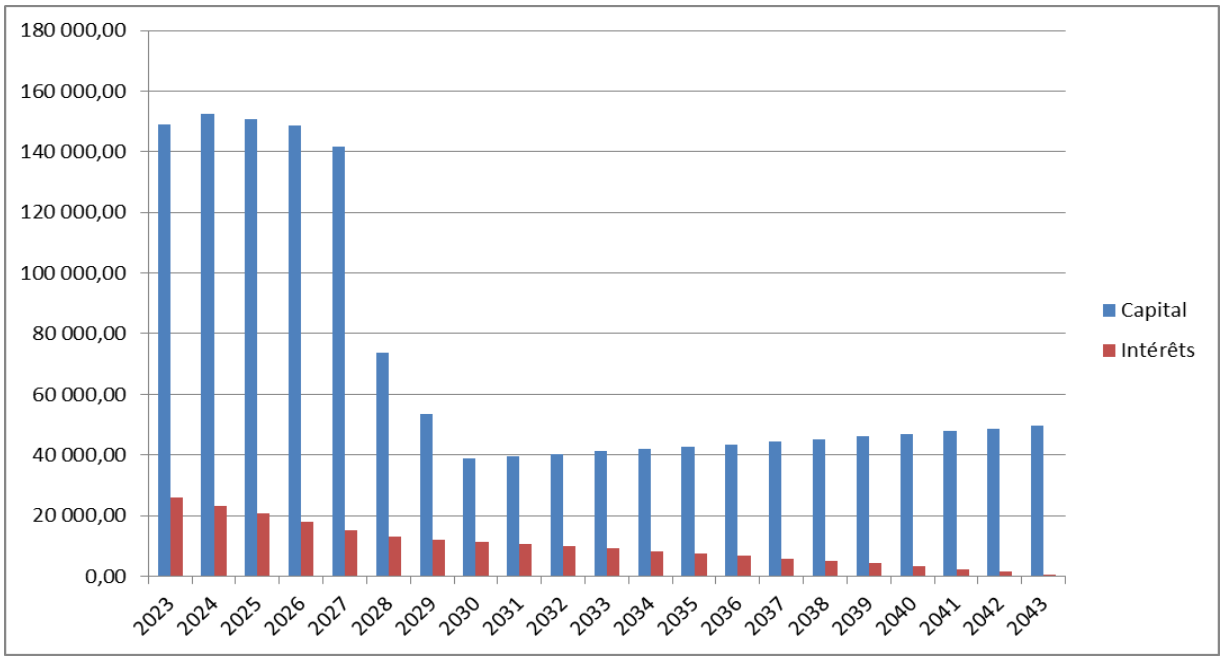

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à un niveau inédit de 5 663 546 € en dépenses comme en recettes grâce à des recettes portées à un niveau exceptionnel.

Cela s'explique par un bon niveau d'épargne 2023, des subventions d'équipement conséquentes et le projet de réalisation d'un emprunt pour le financement de la cuisine centrale.

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent :

Recettes d'investissement		Budget 2024
10	Dotations et fonds propres	1 065 271
13	Subventions d'investissement	1 897 485
16	Emprunts en euros	1 000 000
021	Virement de la section de fonctionnement	1 216 459
024	Produits de cessions	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000
001	Excédent d'investissement reporté	184 331
		5 663 546

Répartition des recettes d'investissement 2024

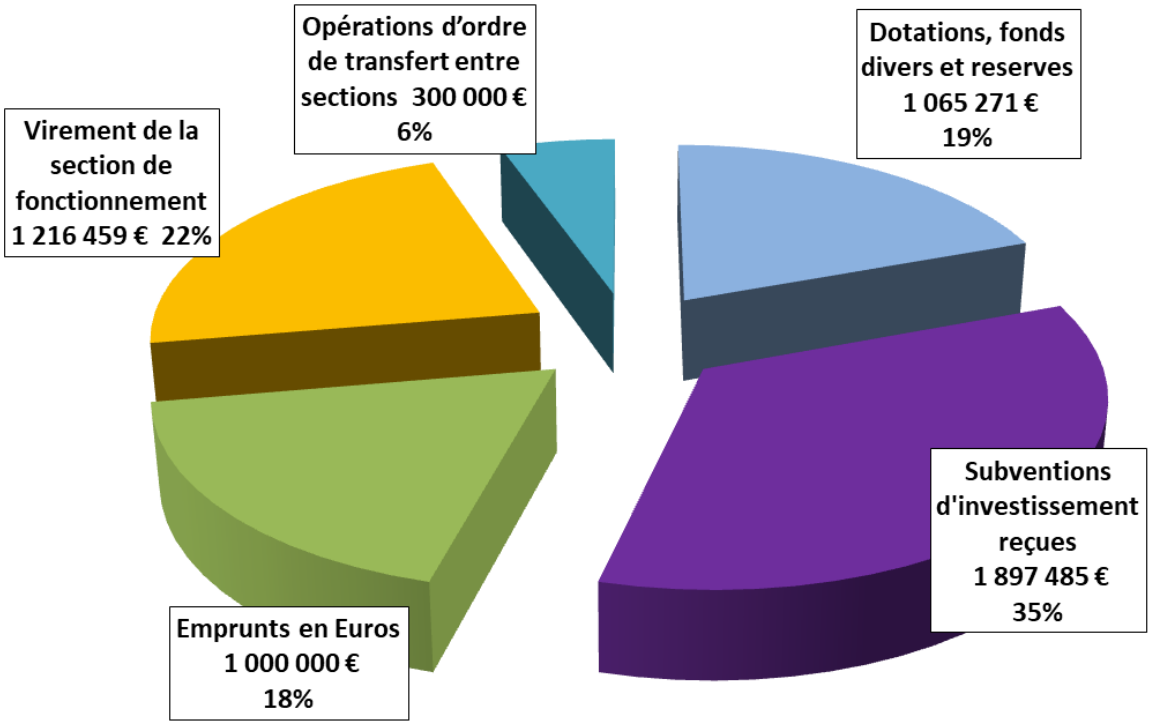

B. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent les montants suivant :

Dépenses d'investissement		Budget 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	163 700
204	Attribution de compensation GEPU	31 000
20 à 23	Opérations d'équipement	3 507 220
020	Dépenses imprévues	0 en M57
040	Op. d'ordre de transfert entre section	40 000
041	Opérations patrimoniales	53 612
001	Déficit d'investissement reporté	0
	Restes à réaliser	*1 868 015*
Total dépenses d'investissement		**5 663 546**

- **Le montant des opérations d'équipement hors restes à réaliser : 3 507 220 €.**

L'année 2024 sera marquée par le lancement de conséquents investissements nécessaires. Couteux, ils seront indispensables pour adapter la commune aux attentes et besoins de sa population en croissance et poursuivre sa transition sociale, écologique et durable.

LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024

✓ Rénovation énergétique et amélioration des bâtiments liés à l'accueil de l'enfance et de la petite enfance : 1 744 000 €

- Construction d'une nouvelle cuisine centrale avec légumerie et d'un nouveau restaurant scolaire : **1 651 000 €** (Total programme sur 2 ans 2,7 M d'€) ;
- Divers travaux et équipements dans les écoles (faux plafonds préaux et classes, réfection de sols, blocs portes, puits de lumière etc. **: 68 000 € ;**
- Réhabilitation des locaux de l'ancienne maison des jeunes pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : **10 000 €** (76 000 en RAR) ;
- Divers petits travaux au Vill'Ages et à la Maison de la Petite Enfance : **11 000 € ;**
- Acquisition de défibrillateurs pour les écoles **: 4 000 €.**

✓ Aménagements urbains, mobilités, accessibilité, végétalisation, signalétique : 785 000 €

- Création d'un local poubelles, dédié aux commerçants du marché : **30 000 € ;**
- Aménagement de la rue du Lieutenant Botton **: 200 000 € ;**
- Liaison douce rue du Grand Chemin : **150 000 € ;**
- Rénovation d'une portion du Chemin de Bel Air (en lien avec Saint-Xandre) : **100 000 € ;**
- Programme pluriannuel de voirie : **100 000 € ;**
- Rénovation du pont de Grolleau : **100 000 € ;**
- Aménagement de la liaison ZAC/rue des Fleurs : **45 000 € ;**
- Mobilier urbain, signalisation : **30 000 € ;**
- Plan pluriannuel de mise en accessibilité PMR des espaces publics **: 30 000 €.**

✓ Transition Citoyenne et Environnementale :

- Plantations en lien avec le CMJ : **5 000 €** ;
- Budget participatif : **30 000 €.**

✓ **Rénovation et développement des lieux des équipements sportifs : 66 500 €**

- Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux vestiaires au stade Marcel Bureau : **60 000 € ;**
- Création d'un espace de stockage et mise en conformité des ancrages des poteaux du gymnase : **6 500 €.**

✓ **Bâtiments communaux : 520 720 €**

- Mission de maîtrise d'œuvre et lancement des travaux de réhabilitation du foyer Ferdinand Rieux **: 435 220 € ;**
- Requalification des terrasses bois de l'Hôtel de Ville **: 50 000 € ;**
- Reprise d'un mur intérieur et remplacement de la chaudière à condensation : **15 000 €** ;
- Modification des installations de chauffage de « la Sirène » **: 7 000 € ;**
- Travaux d'équipement de la salle du Tilleul (rideaux + vidéoprojecteur) **: 13 500 €.**

✓ **Patrimoine communal – Église – Cimetière : 115 000 €**

- Diagnostic de la charpente et travaux de renforcement **: 10 000 € ;**
- Mission de maîtrise d'œuvre et lancement du réaménagement du cimetière (en lien avec le Conseil des sages) **: 45 000 € ;**
- Provision pour travaux de reprises de concessions **: 60 000 €.**

✓ **Équipement des services municipaux : 39 000 €**

- Matériel professionnel divers pour le CTM **: 15 000 € ;**
- Matériel informatique **: 10 000 € ;**
- Achat d'équipements et matériels ergonomiques pour les services en liens avec les agents de prévention **: 14 000 €.**

✓ **Réserve foncière pour projets de logements sociaux ou abordables : 200 000 €.**

• LES BUDGETS ANNEXES

A. Le budget annexe activité photovoltaïque

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
70	7088	Autres produits d'activités annexes	-	-	
76	761	Produits de participation	-	43,57	30,00
042	777	Quote-part des subventions d'investissement	3 366,00	3 365,60	3 366,00
002		Excédent de fonctionnement reporté	11 687,80	11 687,80	11 827,59
Total recettes de fonctionnement			**15 053,80**	**15 096,97**	**15 223,59**

b. Les dépenses

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011	6061	Fournitures non stockables	-	-	126,62
011	61558	Autres biens mobiliers	11 784,42	-	11 827,59
042	6811	Dotations aux amortissements	3 269,38	3269,38	3 269,38
Total dépenses de fonctionnement			**15 053,80**	**3 269,38**	**15 223,59**

2. La section d'investissement

a. Les recettes

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
001		Excédent d'investissement reporté	480,74	480,74	384,52
040	28153	Amortissement installations spécifiques	3 269,38	3 269,38	3 269,38
Total recettes d'investissement			**3 750,12**	**3 750,12**	**3 653,90**

b. Les dépenses

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
23	2315	Installation, matériel et outillage technique	384,12	-	287,90
040	13912	Amortissement de la subvention région	110,00	109,60	110,00
040	13914	Amortissement de la subvention commune	3 256,00	3256,00	3 256,00
Total dépenses d'investissement			**3 750,12**	**3 365,60**	**3 653,90**

B. Le budget annexe lotissement communal

L'opération du lotissement communal « Parc Coudreau » est individualisée dans un budget annexe et est soumis à une comptabilité de stock.

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
002		Excédent de fonctionnement reporté	360 487,05	360 487,05	334 628,84
70	7015	Vente de terrains aménagés	0	-	-
	7024	Remboursement forfaitaire TVA			65 435,00
	7071	Compteurs	-	-	-
77	7588	Autres produits de gestion courante	1,95	-	1.00
042	7133	Variation des encours de production de biens	150 000,00	25 857,67	0
Total recettes de fonctionnement			**510 489,00**	**386 344,72**	**400 064,84**

b. Les dépenses

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011	6045	Achats d'études	-		-
	605	Achats de matériel, équipement et travaux	360 487,05	25 857,67	-
	608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement			-
	63512	Taxes foncières			
	62871	A la collectivité de rattachement			400 064,84
65	65888	Autres	1,95	0,54	
042	7133	Variation des encours de production de biens		25 857,67	-
023		Virement à la section d'investissement	150 000,00	-	-
Total dépenses de fonctionnement			**510 489,00**	**51 715,88**	**400 064,84**

2. La section d'investissement

a. Les recettes

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
16	1641	Emprunt	-	-	
040	3351	Terrains (écritures de stock)	150 000,00	25 857,67	-
021		Virement de la section de fonctionnement	-		-
Total recettes d'investissement			**150 000,00**	**25 857,67**	**0**

b. Les dépenses

Chap	Article	Libellé	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
001		Déficit d'investissement reporté	-	-	-
040	3351	Terrains (écritures de stock)	150 000,00	25 857,67	-
Total dépenses d'investissement			**300 000.00**	**25 857,67**	**0**

Dompierre sur-Mer

Ensemble, naturellement...

Mairie de Dompierre-sur-Mer
Espace Michel-Crépeau · 17139 Dompierre-sur-Mer
05 46 35 59 00 · mairie@ville-dompierre-sur-mer.fr

dompierresurmer.fr Panneau Pocket